

RÈGLEMENT ALTER ECO JEU 2018 BOX DÉCOUVERTE du 01/01/2018 au 31/12/2018

ARTICLE 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE – DATES DU JEU

La société BJORG ET COMPAGNIE, société anonyme au capital de 10 402 130,63 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 402 712 350, dont le siège social est sis 217 chemin du Grand Revoyet 69230 SAINT GENIS LAVAL - France (ci-après « la société organisatrice »), organise du 01/01/2018 au 31/12/2018 inclus un jeu avec obligation d'achat - PAYANT (conformément à la Loi N°2014-344 du 17 Mars 2014, articles L121-36 et suivant étant ici rappelé :

• *Article L121-36*

Les pratiques commerciales mises en œuvre par les professionnels sous la forme d'opérations promotionnelles tendant à faire naître l'espérance d'un gain, quelles que soient les modalités de tirage au sort ou d'intervention d'un élément aléatoire, sont régies par la présente section.

• *Article L121-36-1*

Pour la participation aux opérations mentionnées à l'article L. 121-36, sont autorisés les frais d'affranchissement ainsi que les frais de communication ou de connexion non surtaxés, qui peuvent être mis à la charge des consommateurs, dès lors que la possibilité pour les participants d'en obtenir le remboursement est prévue par le règlement de l'opération et que ceux-ci en sont préalablement informés.

Lorsque la participation des consommateurs aux pratiques mentionnées au premier alinéa du présent article est conditionnée à une obligation d'achat, ces pratiques commerciales ne sont illicites que dans la mesure où elles revêtent un caractère déloyal au sens de l'article.)

ARTICLE 2 - ANNONCE DU JEU

Ce jeu est annoncé aux consommateurs par :

- le mini site internet www.altereco-jeu2018.com,
- les stickers porteurs de l'offre présents sur une sélection de produits Alter Eco,
- une communication promotionnelle lors d'animation en magasin.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exception des personnels de la société organisatrice ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'OFFRE BOX DÉCOUVERTE

Pour participer :

- Munissez vous des codes-barres Alter Eco (3 minimum) disponibles au dos des packs
- Sur votre ticket de caisse, entourez ou soulignez lisiblement :
 - . L'enseigne
 - . La date et l'heure figurant sur votre ticket
 - . Les 3 produits Alter Eco concernés
 - . Le montant total de votre ticket de caisse
 - . Prenez en photo lisible de votre preuve d'achat (format jpeg / png)

www.altereco.com

Pour vous inscrire :

- 1 – Achetez simultanément, entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018 inclus, 3 produits Alter Eco dans votre magasin participant à l'opération.
- 2 – Rendez-vous sur le site www.altereco-jeu2018.com,
- 3 – Indiquez les numéros de codes-barres des 3 produits Alter Eco achetés,
- 4 – Inscrivez-vous sur le site en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville et adresse mail), ainsi que les informations liées à votre ticket de caisse (enseigne, date, heure et montant total figurant sur votre ticket de caisse). Renseignez les coordonnées de la personne désignée pour recevoir la Box Découverte (nom, prénom, adresse, code postal ville et adresse mail).
Le participant à 1 mois (30 jours) à partir de la date de son achat (ticket de caisse demandé faisant foi) pour se rendre sur le mini site jeu et participer. Passé ce délai, la participation ne sera pas prise en compte et jugée non conforme.
- 5 – Téléchargez la photo de votre ticket de caisse pour preuve de conformité.
- 6 – Ecrivez le message qui sera joint à la Box Découverte ou utilisez celui proposé sur le site du jeu.
- 7 – Validez votre bulletin de participation dûment complété en veillant à la bonne lisibilité du ticket de caisse téléchargé.

En cas de participation conforme vous recevrez 3 mails :

- Mail 1 - validant la prise en compte de votre participation avec votre numéro de référence
- Mail 2 - précisant la conformité de votre participation
- Mail 3 - prévenant de l'expédition de la Box Découverte chez votre ami(e)

Les Box Découverte sont composées de deux tablettes de chocolat, d'un paquet de café moulu et de 4 sachets de thé Alter Eco.

Offre limitée à une (1) Box Découverte par foyer parrainé (adresse et nom différents entre le participant et l'ami(e) désigné(e)). Un participant peut faire bénéficier de l'offre à plusieurs ami(e)s (sous réserve des conditions de participation), mais l'ami(e) parrainé(é) ne peut avoir qu'un seul parrain. L'ami(e) désigné(e) doit avoir un nom et une adresse postale différents de celui du participant (parrain). L'offre est réservée à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) dans la limite de 5000 Box Découverte. Aucun lot de compensation ne pourra-t-être demandé en cas de stock épuisé.

Toute participation présentant une anomalie (incomplète, illisible, envoyé après le 31/12/2018), ne correspondant pas aux conditions de l'offre ne sera pas prise en compte.

Les frais de participation ne sont pas remboursés.

ARTICLE 5 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU 1 AN DE PRODUITS ALTER ECO ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Toute participation conforme à l'offre découverte vous permet également de participer chaque mois au 2^e volet de notre jeu Alter Eco 2018 « Gagnez votre Box Premium Alter Eco ».

Un tirage au sort mensuel réalisé sous contrôle d'huissier sera effectué chaque début de mois pour désigner le gagnant de la dotation « Gagnez votre Box Premium Alter Eco ». Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants du mois écoulé ayant validé et reçu le mail de participation conforme.

Le gagnant tiré au sort sera prévenu par courrier électronique à l'adresse qu'il aura indiquée dans le formulaire de participation dans un délai de 15 jours à compter de la date du tirage au sort.

ARTICLE 6 - DOTATIONS MISES EN JEU

La Box Découverte Alter Eco est composée des produits suivants : 1 café moulu, 2 tablettes de chocolat et 4 sachets de thé. Valeur commerciale approximative 10€ TTC.

Le jeu « Gagnez votre Box Premium Alter Eco » est doté d'un ensemble de produits Alter Eco sous forme d'un panachage de 10 tablettes de chocolat, 3 thés, 3 cafés moulus, 2 produits salés et 2 produits sucrés, soit un total de 20 produits d'une valeur approximative de 100€ TTC.

Les gagnants ne pourront en aucun cas échanger leur dotation contre tout autre lot ou contre sa valeur en argent ou devise de toute nature pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 7 - REMISE DES LOTS

La Box Découverte sera acheminée dans un délai de 8 à 12 semaines à réception de la demande conforme.

Les expéditions seront momentanément interrompues entre le 01/07/2018 et le 31/08/2018 ou en cas de forte chaleur exceptionnelle afin de préserver la qualité des produits.

Le lot « Gagnez votre Box Premium Alter Eco » sera envoyé au gagnant par voie postale à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation dans un délai de 8 à 10 semaines à compter de la date de gain.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler la présente offre et son jeu, à tout moment si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. En cas d'indisponibilité, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et de caractéristiques proches.

La participation implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet et notamment l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou des piratages, ou les risques de contamination par d'éventuels virus présents sur le réseau.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident liés à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique, de toute autre connexion technique ou de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de son lot.

ARTICLE 9 - LITIGES

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités de l'offre ou à l'interprétation du présent règlement.

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un (1) mois suivant la date de clôture du jeu.

La participation au Jeu se fait conformément aux instructions décrites sur le présent Règlement. Pour toutes questions vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : altereco2018@tessi.fr

Lors de l'envoi de votre email, merci d'indiquer :

- Vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète) ainsi que votre numéro de participation.
- Exprimer clairement le détail de votre réclamation.

Nous vous apporterons une réponse dans un délai de 5 jours environ à compter de la réception de votre email.

Si vous ne recevez pas de réponse, merci de vérifier dans vos courriers indésirables / Pêle-mêle.

ARTICLE 10 - FRAUDE

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile. Toutes indications d'identité ou adresses fausses entraînent l'élimination immédiate de leur participation et pourra entraîner des poursuites pénales pour celui qui les aura fournies.

Toute fraude ou violation par un joueur de l'une des dispositions générales ou spécifiques du présent règlement, pourra de plein droit donner lieu à son exclusion définitive du jeu par la société organisatrice ; cette dernière se réservant le cas échéant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Une telle exclusion, qu'elle qu'en soit la cause, emportera alors l'annulation des participations du joueur concerné et de son éventuel gain.

ARTICLE 11 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles les concernant, en écrivant à :

BJORG ET COMPAGNIE
ALTER ECO JEU 2018 « BOX DÉCOUVERTE »
217 chemin du Grand Revoyet 69230 SAINT GENIS LAVAL

Les données collectées sont destinées à la société organisatrice et seront utilisées pour la gestion de l'offre.

ARTICLE 12 - REGLEMENT DU JEU

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de la SELARL DI FAZIO – DECOTTE – DEROO - DELARUE, Huissiers de justice à Mornant 69 440, 13 rue Guillaumond.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Dans une telle hypothèse, les modifications seront également déposées auprès de SELARL DI FAZIO – DECOTTE – DEROO – DELARUE. Le règlement complet du jeu est disponible gratuitement sur le site www.altereco-jeu2018.com.

ARTICLE 13 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement est déposé **chez la SELARL DI FAZIO – DECOTTE – DEROO - DELARUE**, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.

Il peut être consulté sur le site www.huissier-lyon-mornant.fr

Suivant procès-verbal de dépôt de règlement de jeu du **29 DECEMBRE 2017** qui se trouve annexé à l'Original du Procès-Verbal concernant la Minute de l'Etude.